



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Procès-verbal n°5

(Mise en ligne le 21/02/2023)

Réunion du : Lundi 20 Février 2023

Membres Présents : MM. Julien LECOEUR – Stéphane RICHARD – Evelyne ASSELINEAU – Stéphane BELMONTE

Assiste à la réunion : Mme SANTIGLI Nathalie

MODALITES D'APPEL EN 2^{ème} INSTANCE D'UNE DECISION DE LA COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Conformément aux dispositions de l'**art. 20.1 du règlement d'administration générale du District de Provence**, les décisions de la Commission Technique / Pôle Football d'Animation ayant jugé en 1^{ère} instance sont passibles d'appel en 2^{ème} instance devant la Commission Générale d'Appel du District de Provence.

- 1) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

- 2) L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club ouverte à la Ligue ou au District de Provence.

A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel et les frais de dossiers.

- 3) La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 4) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT heures ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.
- 5) Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de **50 Euros**.

SECTION U10 à U13

Informations Importantes

- Rappel

Toute communication concernant l'organisation administrative du Football Animation doit être adressée à l'adresse mail suivante :

footanimation@provence.fff.fr

- Envoi des Feuilles de matches

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches dans les catégories U10 à U13 en incombe **au club recevant**, les feuilles originales doivent obligatoirement être retournées au District **dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre** (Article 23 Alinéa 6 des Règlements Sportifs du District de Provence) pour les Compétitions (Phase 1 et 2) sous peine d'une amende de 40 Euros.

Les envois par mail ne seront pas traités tant la qualité de l'image est altérée à l'impression.

- Feuilles de matches FESTIVAL U13 et Challenges

- Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches ORIGINALES **pour le Festival U13 et Challenges est de 48H (Art 23-6 des Règlements Sportifs du District de Provence)** sous peine d'amende financière de 40 Euros

Tirage des Challenges U10 à U13 Saison 2022/2023

Le tirage au sort du 2^{er} Tour (par secteur géographique) a eu lieu le **Lundi 20 Février 2023 à 14H30** dans les bureaux du Football Animation en présence de Messieurs Stéphane RICHARD / Lorenzo CABASSUT / Julien LECOEUR / Geoffrey CANTINI (CA CROIX SAINTE) / Cédric DEPETRIS (ASM ST LOUP) / Tarik SEMMANE (FC ROUSSET SVO) / Patrick SALDO (SC MONTREDON BONNEVEINE) / Stéphane QUILES (SC ST MARTINOIS) / William FLORENT (ASC BATARELLE) / Idriss ROUABAH (ASC BATARELLE) / Stephen BELLI (US 1ER CANTON) / Xavier ALYLA (AS MAZARGUES) / Jérémy MOLARD (AS MAZARGUES) / Lucas LEYNINGER (SO CAILLOLS) / Eliamine AHAMED (FCL MALPASSE) / Yassine ZEKHNINI (FCL MALPASSE) / Aziz MENDIL (FCL MALPASSE) / Rachid BOUHAIRI (FCL MALPASSE) / Ethan QUILES (SC ST MARTINOIS).

Les équipes Critérium rentrent en lice pour ce tour. Les rencontres se disputeront **le Samedi 04 Mars 2023**

Pour cette saison, **deux Challenges Féminins en U10/U11F et U12/U13F ont été créés.**

- **Challenge CROUZET (U13)**
- **Challenge OLIVER (U12)**
- **Challenge GARAU (U11)**
- **Challenge LAGGIARD (U10)**
- **Challenge U10/U11F (Challenge Marion ROMANELLI) rencontres prévues le 15 Avril**
- **Challenge U12/U13F (Challenge Noël REGNIER)**

Les rencontres se joueront sous forme de plateaux seulement pour le prochain tour à savoir le 15 Avril.

Les Clubs désirant postuler pour l'accueil des différents Challenges peuvent en faire la demande en désignant le Challenge souhaité à l'adresse suivante :

Toutes les Candidatures seront étudiées pour le prochain tour **du 15 Avril**

Festival Foot U13 Saison 2022/2023

Le Rassemblement Départemental du Festival Foot U13 PITCH aura lieu **le Samedi 01 Avril 2023 à Châteauneuf les Martigues**

Afin de faire le point sur ***l'Organisation, les Règlements et d'effectuer le tirage au sort de ce Rassemblement pour déterminer les premières rencontres de la journée***, les Clubs qualifiés sont invités à une réunion **OBLIGATOIRE** le **Lundi 06 Mars à 18H** au siège du District de Provence

Seulement deux personnes par club (avec présence de l'éducateur de l'équipe ou Responsable Football Animation) sont autorisées à venir participer à cette réunion.

TRESORERIE

- Amende de 30 Euros par équipe (Forfait Journalier)

Plateaux U8 / U9 du 07 Janvier 2023

Groupe	Club	Commentaire	Amende
D	CA PLAN DE CUQUES	1 équipe Absente (U8)	30€
E	SC AIR BEL	1 équipe Absente (U8)	30€
G	JS ISTRES	1 équipe Absente (U8)	30€
H	JS PUY STE REPARADE	1 équipe Absente (U8)	30€
H	SC ST CANNAT	1 équipe Absente (U8)	30€
I	AS LA CIOTAT	1 équipe Absente (U8)	30€
J	SS LAMANON	1 équipe Absente (U8)	30€
J	FC MIRAMAS	1 équipe Absente (U8)	30€
L	AS AIX	1 équipe Absente (U8)	30€
A	JO ST GABRIEL	1 équipe Absente (U9)	30€
G	SC ST MARTIN DE CRAU	1 équipe Absente (U9)	30€
G	JEUNESSE GRIFFEUILLE	1 équipe Absente (U9)	30€
G	ES ARLES	1 équipe Absente (U9)	30€
H	ES SALINS DE GIRAUD	1 équipe Absente (U9)	30€
L	ES VITROLLES	1 équipe Absente (U9)	30€
M	JS PUY STE REPARADE	1 équipe Absente (U9)	30€
M	SC EYGUIERES	1 équipe Absente (U9)	30€
O	AS SIMIANE COLLONGUE	1 équipe Absente (U9)	30€

Plateaux U6 / U7 du 14 Janvier 2023

Groupe	Club	Commentaire	Amende
A	CA PLAN DE CUQUES	1 équipe Absente (U6)	30€
B	AS BELLE D EMAI	2 équipes Absentes (U6)	60€
B	AS BOMBARDIERE	1 équipe Absente (U6)	30€
C	BUREL FC	1 équipe Absente (U6)	30€
G	SC ST MARTINOIS	1 équipe Absente (U6)	30€
H	O. ROVENAIN	1 équipe Absente (U6)	30€
H	AS BOUC BEL AIR	1 équipe Absente (U6)	30€
H	ES MILLOISE	1 équipe Absente (U6)	30€
I	ES FOS	1 équipe Absente (U6)	30€
I	AC ISTRES RASSUEN	1 équipe Absente (U6)	30€
I	ES PORT ST LOUIS	1 équipe Absente (U6)	30€
J	E. FUYEAU GREASQUE	1 équipe Absente (U6)	30€
L	FC CHATEAUNEUF LA MEDE	1 équipe Absente (U6)	30€
L	FO VENTABREN	1 équipe Absente (U6)	30€
A	ST HENRI FC	1 équipe Absente (U7)	30€
B	AS BELLE DE MAI	2 équipes Absentes (U7)	60€
B	ASCJ FELIX PYAT	1 équipe Absente (U7)	30€
D	FC BOCAGE LES OLIVES	1 équipe Absente (U7)	30€
J	LUYNES SPORTS	1 équipe Absente (U7)	30€
M	USTM	1 équipe Absente (U7)	30€
O	FC ST VICTORET	1 équipe Absente (U7)	30€

Plateaux U8 / U9 du 21 Janvier 2023

Groupe	Club	Commentaire	Amende
E	USM ENDOUME CATALANS	1 équipe Absente (U8)	30€
H	AS MEYRARGUES	1 équipe Absente (U8)	30€
I	AS LA CIOTAT	1 équipe Absente (U8)	30€
I	ES PENNOISE	1 équipe Absente (U8)	30€
K	CA CROIX SAINTE	2 équipes Absentes (U8)	60€
P	AS AYGALADES CASTELLAS	2 équipes Absentes (U8)	60€
D	EUGA ARDZIV	1 équipe Absente (U9)	30€
D	AS BUSSERINE	1 équipe Absente (U9)	30€
D	OLYMPIQUE DE MARSEILLE	1 équipe Absente (U9)	30€
G	AS GRANS	3 équipes Absentes (U9)	90€
G	ES ARLES	1 équipe Absente (U9)	30€
G	JEUNESSE GRIFFEUILLE	1 équipe Absente (U9)	30€
G	AAGESC SALON	1 équipe Absente (U9)	30€
H	ES PORT ST LOUIS	1 équipe Absente (U9)	30€
I	LUYNES SPORTS	1 équipe Absente (U9)	30€
J	AIX UCF	1 équipe Absente (U9)	30€
K	ES LA CIOTAT	1 équipe Absente (U9)	30€
K	ES PENNOISE	1 équipe Absente (U9)	30€
L	US FARENQUE	2 équipes Absentes (U9)	60€
M	FC MIRAMAS	1 équipe Absente (U9)	30€
N	SC REPOS VITROLLES	1 équipe Absente (U9)	30€
N	AC PORT DE BOUC	1 équipe Absente (U9)	30€
O	AS SIMIANE COLLONGUE	1 équipe Absente (U9)	30€

Plateaux U6 / U7 du 28 Janvier 2023

Groupe	Club	Commentaire	Amende
A	AEC LA CASTELLANE	1 équipe Absente (U6)	30€
B	FC ROUGUIERE	1 équipe Absente (U6)	30€
G	SC ST MARTINOIS	3 équipes Absentes (U6)	90€
G	JEUNESSE GRIFFEUILLE	2 équipes Absentes (U6)	60€
H	JS PENNES MIRABEAU	1 équipe Absente (U6)	30€
H	FC ST VICTORET	1 équipe Absente (U6)	30€
I	FC MARTIGUES	2 équipes Absentes (U6)	60€
I	CA CROIX SAINTE	2 équipes Absentes (U6)	60€
I	AS MARTIGUES SUD	1 équipe Absente (U6)	30€
I	JS ISTRES	1 équipe Absente (U6)	30€
I	AC ISTRES RASSUEN	1 équipe Absente (U6)	30€
J	AS GEMENOS	1 équipe Absente (U6)	30€
J	ES PENNOISE	1 équipe Absente (U6)	30€
K	AS GRANS	1 équipe Absente (U6)	30€
L	BERRE SC	2 équipes Absentes (U6)	60€
L	SC REPOS VITROLLES	2 équipes Absentes (U6)	60€
L	ES VITROLLES	1 équipe Absente (U6)	30€
A	ST HENRI FC	1 équipe Absente (U7)	30€
D	FC BOCAGE	1 équipe Absente (U7)	30€
D	FC ROUGUIERE	1 équipe Absente (U7)	30€
E	JS ST JULIEN	1 équipe Absente (U7)	30€
G	AC ISTRES RASSUEN	1 équipe Absente (U7)	30€
H	AS GRANS	1 équipe Absente (U7)	30€
K	CA PLAN DE CUQUES	1 équipe Absente (U7)	30€
L	ES VITROLLES	1 équipe Absente (U7)	30€
N	JEUNESSE GRIFFEUILLE	2 équipes Absentes (U7)	60€
N	SC ST MARTINOIS	1 équipe Absente (U7)	30€

Plateaux U8 / U9 du 04 Février 2023

Groupe	Club	Commentaire	Amende
A	AS BELLE DE MAI	2 équipes Absentes (U8)	60€
A	AS BUSSERINE	1 équipe Absente (U8)	30€
C	AS MAZARGUES	2 équipes Absentes (U8)	60€
D	CA PLAN DE CUQUES	1 équipe Absente (U8)	30€
G	JS ISTRES	2 équipes Absentes (U8)	60€
G	ES ENTRESSEN	1 équipe Absente (U8)	30€
J	SC EYGUIERES	1 équipe Absente (U8)	30€
L	AS AIX	2 équipes Absentes (U8)	60€
M	JEUNESSE GRIFFEUILLE	2 équipes Absentes (U8)	60€
A	ASC LA BATARELLE	1 équipe Absente (U9)	30€
B	AS BELLE DE MAI	2 équipes Absentes (U9)	60€
C	USC ROUVIERE	1 équipe Absente (U9)	30€
I	USTM	1 équipe Absente (U9)	30€
J	AS NORD AIX	1 équipe Absente (U9)	30€
K	ES LA CIOTAT	1 équipe Absente (U9)	30€
N	MARIGNANE GIGANC CB FC	1 équipe Absente (U9)	30€

N	AC PORT DE BOUC	1 équipe Absente (U9)	30€
O	US VENELLES	1 équipe Absente (U9)	30€
O	FC ETOILE HUVEAUNE	1 équipe Absente (U9)	30€
O	AS SIMIANE COLLONGUE	1 équipe Absente (U9)	30€

Plateaux U6 / U7 du 11 Février 2023

Groupe	Club	Commentaire	Amende
A	ASCJ FELIX PYAT	1 équipe Absente (U6)	30€
A	CA PLAN DE CUQUES	1 équipe Absente (U6)	30€
A	AEC LA CASTELLANE	1 équipe Absente (U6)	30€
A	USM ENDOUME CATALANS	1 équipe Absente (U6)	30€
C	US MICHELIS	1 équipe Absente (U6)	30€
C	BUREL FC	1 équipe Absente (U6)	30€
C	AS MAZARGUES	1 équipe Absente (U6)	30€
H	FC ST VICTORET	1 équipe Absente (U6)	30€
H	GARDANNE BIVER FC	1 équipe Absente (U6)	30€
I	CA CROIX SAINTE	4 équipes Absentes (U6)	120€
J	AS LA CIOTAT	1 équipe Absente (U6)	30€
K	US PELICAN	1 équipe Absente (U6)	30€
M	US EGUILLES	1 équipe Absente (U6)	30€
B	ASCJ FELIX PYAT	2 équipes Absentes (U7)	60€
C	USC ROUVIERE	1 équipe Absente (U7)	30€
C	SC MONTREDON BONNEVEINE	1 équipe Absente (U7)	30€
E	SC AIR BEL	1 équipe Absente (U7)	30€
G	AS ROGNAC	2 équipes Absentes (U7)	60€
H	FC LAMBESC	2 équipes Absentes (U7)	60€
H	O. MALLEMORT	1 équipe Absente (U7)	30€
H	AS ALLEINS	1 équipe Absente (U7)	30€
I	US PUYRICARD	1 équipe Absente (U7)	30€
I	ES MILLOISE	1 équipe Absente (U7)	30€
I	AS NORD AIX	1 équipe Absente (U7)	30€
M	AS AYGALES CASTELLAS	1 équipe Absente (U7)	30€
M	O. ROVENAIN	1 équipe Absente (U7)	30€
O	AS MARTIGUES SUD	1 équipe Absente (U7)	30€

La Responsable de la Commission Technique

Julie ALFONSI